



Assemblée générale

Distr. limitée
31 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Deuxième Commission

Point 25 de l'ordre du jour

**Développement agricole, sécurité alimentaire
et nutrition**

Fidji* : projet de résolution

Journée mondiale des sols et Année internationale des sols

L'Assemblée générale,

Notant que les sols constituent le fondement du développement agricole, des fonctions écosystémiques essentielles et de la sécurité alimentaire et, en tant que tels, sont essentiels pour le maintien de la vie sur Terre,

Affirmant que les sols jouent un rôle primordial pour ce qui est de répondre aux besoins d'une population en pleine croissance et que la communauté internationale doit reconnaître l'importance de ces ressources, sensibiliser l'opinion et appuyer les efforts nationaux visant à promouvoir leur gestion durable si elle veut renforcer la santé des sols et créer un monde où la sécurité alimentaire sera assurée grâce à des écosystèmes stables et durables, compte tenu en particulier du phénomène actuel de dégradation des sols, qui constitue un risque majeur pour leur gestion durable,

Rappelant les résolutions 4/2013 et 5/2013 adoptées le 22 juin 2013 par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à sa trente-huitième session¹,

Rappelant aussi la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1980, relative aux années internationales et aux anniversaires et ses résolutions 53/199 du 15 décembre 1998 et 61/185 du 20 décembre 2006 relatives à la proclamation d'années internationales,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport de la Conférence de la FAO, trente-huitième session, Rome, 15-22 juin 2013* (C 2013/REP).



Rappelant en outre la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement² et tous ses principes, Action 21³, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21⁴, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable⁵, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg ») et les engagements qui y sont énoncés ainsi que le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »⁶,

Affirmant qu'il faut de toute urgence sensibiliser le public et promouvoir et faciliter les initiatives et activités mises en œuvre au niveau national en faveur de la gestion durable des ressources mondiales en sols, qui ne sont pas illimitées,

1. *Décide* de proclamer le 5 décembre Journée mondiale des sols et l'année 2015 Année internationale des sols;

2. *Invite* tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et internationales, ainsi que la société civile, les organisations non gouvernementales et les particuliers à célébrer de façon appropriée la Journée mondiale des sols et l'Année internationale des sols;

3. *Invite* les gouvernements et les organisations régionales et internationales compétentes à verser des contributions volontaires et à fournir d'autres formes d'appui à la Journée mondiale des sols et, en particulier, à l'Année internationale des sols et convie les organisations non gouvernementales, les autres parties intéressées et le secteur privé à verser des contributions volontaires pour appuyer la campagne et l'organisation de la Journée et de l'Année;

4. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, au vu des dispositions de l'annexe de la résolution 1980/67 du Conseil économique et social et dans le cadre du Partenariat mondial sur les sols, à appuyer et à faciliter la célébration de la Journée mondiale des sols et de l'Année internationale des sols, en collaboration directe avec les gouvernements, les organisations régionales et internationales concernées, la société civile et le grand public, et à la tenir informée des progrès accomplis;

5. *Prie* le Secrétaire général de porter la présente résolution à l'attention de tous les États Membres pour les encourager à organiser des activités en vue de célébrer la Journée mondiale des sols et l'Année internationale des sols, et demande aux organismes des Nations Unies d'apporter tout l'appui nécessaire à ces initiatives.

² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

³ *Ibid.*, annexe II.

⁴ Résolution S-19/2, annexe.

⁵ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

⁶ Résolution 66/288, annexe.